



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024 Nom commercial: CTW-Dope
Date de révision: 19.01.2026
Valable à partir de: 19.01.2026
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **CTW-Dope**
UFI-Code : **FQ00-U07S-C00F-563K (CH)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Utilisation de la substance/du mélange:

Application d'une couche d'accrochage (Accélérateur de rupture de l'emulsion)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Prodo SA

Rue / Case postale

Route de l'Industrie 78

Désignation du pays / Code postale / Ville

CH-1564 Domdidier

Téléphone / Télécopie

+41 (0) 26 676 92 00 / +41 (0) 26 676 92 09

Contact pour renseignements techniques

Laboratoire CTW

Téléphone / e-mail

+41 (0) 61 467 65 60 / e-mail: paul.waldevogel@ctwmutter.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, CH-8028 Zürich, +41(0)44 251 51 51 / Numéro abrégé: **145**

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008):

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Système de classification:

La classification correspond aux listes actuelles CE, celles-ci étant toutefois complétées par des informations tirées de la littérature spécialisée et livrées par la société.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024 Nom commercial: **CTW-Dope**
Date de révision: 19.01.2026
Valable à partir de: 19.01.2026
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon les directives CEE:

Tenir compte des mesures de précaution usuelles lors de l'utilisation de produits chimiques.

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

Mention d'avertissement: Danger

Indications de dangers

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Indications de sécurité

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P313 Consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: non applicable. **vPvB:** non applicable.

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: solution aqueuse

Composants dangereux:			
CAS-N°.: Potassium hydroxyde 1310-58-3	% (en poids) 5 - 12	GHS- Pictogrammes GHS05, GHS07	Indications de dangers H290, H302, H314

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024

Nom commercial: CTW-Dope

Date de révision: 19.01.2026

Valable à partir de: 19.01.2026

Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

Indications généraux: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Déplacer la victime à l'air frais.

En cas d'inhalation: Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau: Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas de contact avec les yeux: Rincer les yeux ouverts pendant 15 minutes avec de l'eau courante. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion: Buvez beaucoup d'eau et d'air frais. Contactez immédiatement un médecin. Aucune tentative de neutralisation. Ne pas faire vomir, consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Adapter les mesures d'extinction à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable

5.3 Indications aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

Porter des vêtements de protection complets y compris un appareil respiratoire autonome.

Voir sous le point 8.

Information supplémentaire: Recueillir l'eau d'extinction contaminée séparément, ne doit pas pénétrer dans les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Ventiler complètement les locaux concernés. Fermer les fuites, sans pour autant courir de risque.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les canalisations, les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le liquide à l'aide d'un produit absorbant (sable, silica gel, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une ventilation adéquate.

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations concernant la sécurité de la manipulation, consulter le chapitre 7.

Pour obtenir des informations sur les équipements de protection personnelle, consulter le chapitre 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024

Nom commercial: CTW-Dope

Date de révision: 19.01.2026

Valable à partir de: 19.01.2026

Version: 3

Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs, éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker au frais et au sec dans des récipients bien fermés.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs: Aucune exigence particulière

Indications pour stockage commun: Aucune exigence particulière

Autres indications sur les conditions de stockage: Garder le récipient bien fermé.

Température de stockage recommandée: +15 - +25°C

Classe de stockage: 8 B

Classification selon Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV):

Métaux corrosifs pour les métaux ou mélanges

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Aucune autre indication, voir chapitre 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances dont les valeurs limites liées au lieu de travail doivent être surveillées.

Information supplémentaire: Le présent document s'appuie sur la fiche de données de sécurité de la substance.

8.2 Contrôles de l'exposition



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024

Nom commercial: CTW-Dope

Date de révision: 19.01.2026

Valable à partir de: 19.01.2026

Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

Protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour la mise en œuvre de produits chimiques.

Tenir à l'écart des boissons, des produits alimentaires et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs et les brouillards de vaporisation.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire.

Protection des mains: Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le produit représentant une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit ainsi être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps: Vêtements de protection de travail habituels. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques.

S'il existe un risque de contact avec la peau, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Aspect :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	inodore
Seuil olfactif :	non déterminé

Valeur du pH à 20°C : > 10

Changement d'état

Point/plage de fusion :	non déterminé
Point de congélation :	-8°C

Point d'inflammation : non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux) : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Température d'inflammation : non applicable

Température de décomposition : non applicable

Explosivité : Le produit est non explosif.

Limites d'explosion :



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024 Nom commercial: **CTW-Dope**

Date de révision: 19.01.2026

Valable à partir de: 19.01.2026

Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

Inférieure :	non applicable
Supérieure :	non applicable
Pression de vapeur à 20°C :	non applicable
Densité à 20°C :	1.10 g/cm ³
Densité relative :	non déterminé
Densité de vapeur :	non déterminé
Vitesse d'évaporation :	non déterminé
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Entièrement miscible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	non déterminé
Viscosité :	
Dynamique :	non déterminé
Cinématique :	non déterminé
Teneur en solvants :	
Solvants organiques :	0,0%

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter: Pas de décomposition si utilisé comme indiqué.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions violentes possibles avec: composés d'ammonium, métaux alcalino-terreux, halogènes, composés halogénés, hydrocarbures halogénés, halogénures d'oxydes non métalliques, oxydes d'halogènes, composés nitrés organiques, phosphore, oxydes non métalliques, hydrocarbures, anhydrides, acides forts.

Risque d'explosion avec: Réagit avec les métaux légers pour former de l'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024 Nom commercial: **CTW-Dope**
Date de révision: 19.01.2026
Valable à partir de: 19.01.2026
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

Toxicité aiguë: Nocif en cas d'ingestion.

Orale: DL50 333 mg / kg (rat)

Effet irritant primaire:

Corrosion cutanée / irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Après inhalation: Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger d'aspiration Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications généraux:

Ne doit pas être utilisé non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou dans les eaux réceptrices.

Classe de pollution des eaux 1 (auto-évaluation): légèrement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux, les eaux usées ou le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: non applicable

vPvB: non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Élimination conformément aux réglementations officielles.

Agent de nettoyage recommandé: de l'eau, si nécessaire avec des agents nettoyants.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024

Nom commercial: **CTW-Dope**

Date de révision: 19.01.2026

Valable à partir de: 19.01.2026

Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1 Numéro UNO			
1814	-	1814	1814
14.2 Description des marchandises			
POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	-	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION	POTASSIUM HYDROXIDE SOLUTION
14.3 Classe			
	-		
14.4 Group d'emballage			
II	-	II	II
14.5 Dangereux pour l'environnement			
non	-	non	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions particulières

Attention: Substances corrosives

N° de danger (numéro Kemler) 80

Numéro EMS: F-A, S-B

Groupes de ségrégation: alcalis

Catégorie d'arrimage: A

Code de ségrégation: SG35 Stow "séparé des acides".

Transport / Informations complémentaires: ADR / IMDG

Quantité limitée (LQ): 1L

Code de quantités exceptionnelles (EQ): E2

Quantité nette maximale par emballage intérieur: 30 ml

Quantité nette maximale par emballage extérieur: 500 ml

Catégorie de transport: 2

Code de restriction en tunnel: E

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de données disponibles.



Fiche de données de sécurité

Conformément au Règlement ChemV 2015 – SR 813.11

Établi le: 09.12.2024 Nom commercial: **CTW-Dope**
Date de révision: 19.01.2026
Valable à partir de: 19.01.2026
Version: 3 Remplace la Version: 2

FDS-N°.: F08010

15. Information réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation pour la substance ou le mélange

Directive 2012/18 / UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est inclus.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions restrictives: 3

Réglementations nationales:

Classification selon Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV):

Classe de pollution des eaux: WGK 1 (autoévaluation): légèrement dangereux pour l'eau.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique

Cf. service chargé des renseignements

Abréviations et acronymes:

- LEV:** Local Exhaust Ventilation (Ventilation locale par aspiration)
RPE: Respiratory Protective Equipment (Équipement de protection respiratoire)
RCR: Risk Characterisation Ratio (Ratio de caractérisation des risques) (RCR= PEC/PNEC)
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA: International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
CLP: Classification, Labelling and Packaging (Classification, Étiquetage, Emballage) (Règlement CE No. 1272/2008)
GefStoffV: Gefahrstoffverordnung (Règlement allemand sur les substances dangereuses) (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)